Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260616-N06BC160626-DE

**Décision du bureau communautaire**
**N°06-BC 16.06.26**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
*Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.*
*Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Roger BERNON, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.*
*Absents excusés : Claude-Albert LE BRIS, Vice-président et Lorène BERRONE, membre.*

**Associations agricoles - Attribution de subventions au titre de l'année 2026**

Pontivy communauté apporte son soutien financier aux associations et partenaires pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées sur le territoire ...
La collectivité a ainsi pour objectifs d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets dans les domaines d'activités en lien avec ses compétences.

*Vu l'avis favorable de la commission développement économique, agriculture, enseignement supérieur en date du 5 février 2026,*

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

☞ **d'attribuer, au titre de l'année 2026, des subventions aux associations suivantes :**

- **Agriculteurs de Bretagne : 3 000 €**
  Association portant une démarche de communication positive et collective de l'agriculture bretonne. Apolitique et syndicale.
- **CIAP 56 : 2 000 €**
  Association ayant pour objectifs d'accompagner les porteurs de projet éloignés du milieu agricole via : espaces Test Agricole, stage « Paysan Créatif », portage temporaire de projets agricoles.
- **RES'AGRI : 2 000 €**
  Réseaux d'agriculteurs pour « me booster et m'aider à décider de l'avenir de mon exploitation ».
  103 exploitations adhérentes soit 200 chefs d'exploitations à l'échelle du Pays de Pontivy.
- **Solidarité Paysans : 4 000 €**
  Association qui agit pour le maintien des emplois en agriculture. Les bénévoles interviennent en binôme avec les salariés selon leur territoire et compétences. Une trentaine de bénévoles intervient dans le Morbihan dont 5 domiciliés sur le territoire de Pontivy Communauté (2 salariés à l'échelle du Morbihan).

☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.*
***La Présidente***
***Soizic PERRAULT***